

N°DCA-2023-008

- Membres théoriques :
20
- Membres en exercice :
20
- Membres présents :
15
 - Pouvoir :
1
 - Votants :
16

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**



EXTRAIT DES DELIBERATIONS

**CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME
« RECONSTRUCTION DU CIS DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN »**

Le 09 mars 2023, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 22 février 2023, s'est réuni à la Direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 15 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Étaient présents : Monsieur André GAUTIER, Président,

I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :

Titulaires

Mmes Pierrette CANU, Claire GUEROULT, Virginie LUCOT-AVRIL, Christine MOREL, Dominique TESSIER.
MM. Nicolas BERTRAND, Gérard COLIN, Bastien CORITON, Dominique METOT, Nicolas ROULY, Didier TERRIER, Jean-Pierre THEVENOT.

Suppléants

MM. Pierre AUBRY, Jean-Michel MAUGER.

II. Membres avec voix consultative :

MM. le Colonel hors classe Stéphane GOUZEC, le Colonel Thierry SENEZ, le Lieutenant-Colonel Hervé TESNIERE, le Commandant Julien HURE, le Commandant Jean-Bernard BOCLET, l'Adjudant-Chef Bertrand BOCLET, Monsieur Patrick D'ANGELO, payeur régional et Madame Béatrice DUFOUR.

III. Membre de droit :

M. Pascal VION, Sous-Préfet de Dieppe, représentant Monsieur le Préfet.

IV. Pouvoir :

Monsieur Olivier BUREAUX à Monsieur Gérard COLIN.

Étaient absents excusés :

Mmes Chantal COTTEREAU, Louisa COUPPEY, Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK - représentée.
MM. Olivier BUREAUX, Guillaume COUTEY - représenté, Julien DEMAZURE, Florent SAINT-MARTIN, le Capitaine Nicolas VACLE - représenté, le Lieutenant Jérôme ANQUETIL, l'Adjudant-Chef Philippe SEVESTRE – représenté.

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

Projet d'établissement		
Les Politiques	Les Axes Stratégiques	Les Segments de Travail
Ressources et moyens	Moderniser et valoriser le patrimoine du Sdis	Adapter le Patrimoine Optimiser la gestion financière du patrimoine

*

* *

Vu :

- le code général des collectivités territoriales, notamment son article L3312-4,
- l'instruction budgétaire et comptable M61,
- la délibération n°2 du Conseil d'administration du 12 janvier 2010 autorisant la gestion en AP/CP et approuvant le règlement financier du SDIS, modifiée,
- la délibération DCA-2022-004 du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime (Sdis 76) en date du 24 février 2022 portant sur la convention de partenariat entre le Sdis 76, la Métropole Rouen Normandie et le Département de la Seine-Maritime pour la réhabilitation, reconstruction ou construction des Cis du territoire.

*

* *

L'opération de reconstruction du Centre d'incendie et de secours (Cis) de Sotteville-les-Rouen a été reconnue comme un centre prioritaire dans le cadre de la convention de partenariat entre la Métropole Rouen Normandie, le Conseil départemental et le Sdis 76.

Le présent rapport a pour objet la création de l'Autorisation de Programme (AP) concernant cette opération de travaux.

L'opération, portée par une maîtrise d'œuvre externe dans le cadre d'un concours, est estimée, à ce jour, à 5 806 000 € TTC.

Au cours de l'exercice 2023, des travaux d'attente seront réalisés pour mettre en service une garde de 24 heures dès le premier semestre 2024.

La finalisation du programme de l'opération permettra au cours de l'exercice 2024 d'établir la convention de financement définie dans le partenariat entre le Conseil départemental de la Seine-Maritime, la Métropole Rouen Normandie et le Sdis 76.

Il vous est proposé d'approuver la création de l'autorisation de programme (AP) et le phasage des crédits tel qu'indiqué en annexe.

Cette AP sera intégrée dans le budget primitif au titre de l'exercice 2023 du budget principal.

*

* *

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.

Le Président du Conseil d'administration,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20230309-DCA-2023-008-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/03/2023

Affichage : 14/03/2023

Pour l'autorité compétente par délégation

André GAUTIER

